

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention Education à l'environnement vers un développement durable du BPJEPS, spécialité animateur ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **20 décembre 2024** ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité animateur mention **Education à l'environnement vers un développement durable** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	BOUDEAU	Deborah
Monsieur	BOUGRAS	Nathan
Madame	CAMUS	Léa
Monsieur	GREDOIRE	Josué
Madame	HERNANDEZ- DISPAUX	Alicia
Madame	LANCEREAU	Pauline
Madame	LAVAGNA	Cécile
Madame	LOSIO PETITEAU	Laureva-Estelle
Monsieur	MARNEZY	Justin
Madame	MICHON	Justine
Madame	PIVOIS	Marie
Madame	POIRIER	Julie
Monsieur	POURRIOT	Léo
Monsieur	RAVELEAU	Nathan
Monsieur	THÉRY	Martin

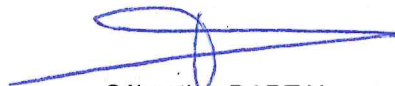
· MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Madame VAN Marusia
NIEUWERBURGH

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 20/12/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
le chef du pôle formation certification emploi



Sébastien DARTAI